

## Le stade à faire germer



ANCIEN TERRAIN DE FOOT LEO LAGRANGE, RUE JEAN ZAY, LOOS LES OLIVEAUX

4000 m<sup>2</sup>

SITE PROPOSE PAR : ville de Loos

DUREE : temporaire, jusque 2024 (3 saisons de culture) voire au-delà

Au sein des Oliveaux, 3 sites vont accueillir de nouvelles activités en agriculture urbaine, une activité qui se déploie déjà fortement au sein de la commune grâce au dispositif « Petits délaissés » et à la présence d'acteurs comme la Fabrique de l'Emploi, l'Etabli, les Nattes vertes, l'Espace Mosaïc, Apronet ou encore l'association des jardins familiaux de la Basse Marlière. Une épicerie solidaire, une cantine solidaire font partie des projets en cours dans la commune, alors que la ville rénove ses restaurants scolaires. L'agriculture urbaine fait ainsi partie d'une dynamique d'ensemble visant à restaurer l'image du quartier, le désenclaver ou encore valoriser ses nombreux espaces verts.

Mis à disposition par la ville de Loos, une partie de l'ancien terrain de football Léo Lagrange compte 3400 m<sup>2</sup> de pelouses, un espace entièrement sécurisé, au cœur du quartier des Oliveaux et un ancien city stade de 590m<sup>2</sup>, disponible pour 3 années de cultures, en lasagnes ou en buttes, dans une logique de tests et d'expérimentations pour une activité de maraîchage disposant d'un bon ensoleillement et d'un vent modéré grâce à l'effet coupe vent des bâtiments... mais d'un sol peu profond (sol crayeux à 10 cm).

### PRESENTATION DU SITE



Ces deux espaces , non utilisé depuis 5 ans mais en pleine centralité du quartier des Oliveaux, sont mises à disposition pour une durée temporaire équivalente à 3 années de culture en plein cœur du projet de renouvellement urbain. Au nord, la tour Mermoz sera la première concernée par les démolitions, dès fin 2022. La tour St-Exupéry sera pour sa part réhabilitée début 2023. La moitié est du terrain, non mise à disposition, est appelée à accueillir les premières constructions à compter de 2024 et sera jusque là support d'animations par la ville de Loos.

Au Sud Ouest, la Fabrique de l'Emploi pratique déjà des activités de maraîchage en insertion. Le jardin est accessible en voiture et dispose de stationnements à proximité.

## DISPONIBILITE / CONTRACTUALISATION

Date prévisionnelle de mise à disposition : 1<sup>er</sup> mars 2021  
Convention d'occupation du domaine public de trois ans, dont la durée pourrait être prolongée en fonction du calendrier du renouvellement urbain.

La redevance qui sera appliquée pourra tenir compte du caractère transitoire de l'activité, ainsi que de la tarification prévue des productions mises en vente (une tarification solidaire sera encouragée).

## ATTENDUS DES COLLECTIVITES

- La commune de Loos, et plus globalement la MEL disposent d'un important écosystème d'acteurs autour de l'agriculture urbaine, de l'alimentation, de l'insertion, à mobiliser pour la réussite du projet
- L'objectif de circuits alimentaires ultra courts nécessite la prise en compte des attentes et spécificités des consommateurs du quartier, pour tout ou partie de la production et des pratiques tarifaires.
- La commune de Loos est un Territoire Zéro Chômeur. A ce titre, elle souhaite développer les opportunités d'insertion par l'économie, notamment au travers de l'agriculture urbaine. Une association d'insertion est en capacité d'appuyer les porteurs de projet dans ce domaine.
- L'ouverture du futur espace agricole aux habitants et l'organisation d'activités à vocation ludique, pédagogique et permettant aux personnes de devenir actrices de leur alimentation sera un atout.
- Le site est en voisinage immédiat d'un site exploité par la Fabrique de l'Emploi avec des personnes en insertion, des coopérations ou mutualisations seraient un atout pour le projet.
- Les coopérations entre porteurs de projet « MEL fertile » sont fortement encouragés par les

### Adresse du terrain

1, rue Jean Perrin (Maison du Projet) 59 360 Loos

### Surface

4000 m<sup>2</sup>

### Propriété

Ville de Loos

### Accessibilité

Stationnement à moins de 100m  
rue JB Carpeaux

### Sécurisation

Complètement sécurisée avec deux portails d'accès, dont un à proximité du stationnement

### Commodités lors de la mise à disposition du site

Raccordement à l'eau (travaux préalables)

Raccordement à l'électricité (travaux préalables)

### Local

A la Maison du Projet  
(possibilités pour stockage, bureau et activités)

### Ensoleillement et vent

Bon ensoleillement, vents modérés grâce à l'effet coupe-vent des immeubles

collectivités. L'accompagnement par le bureau d'étude vise à offrir un cadre de coopération auquel le porteur de projet sera appelé à participer.

- La Ville de Loos mettra les locaux de la Maison du Projet à disposition du porteur de projet, en complémentarité des usages existants. Le porteur de projet aura ainsi la possibilité de disposer de locaux de stockage, d'un bureau, et de participer à la programmation de cet équipement devenu point de rendez-vous des habitants du quartier.

### CONTRAINTES ET OBLIGATIONS POUR LE PORTEUR DE PROJET

S'agissant d'un terrain mis à disposition provisoirement, ce terrain n'a pas fait l'objet d'études des sols et des pollutions. Il est attendu du porteur de projet une mise en culture par système de buttes / lasagnes, ou tout système hors sol cohérent avec un aménagement transitoire

Site impacté par les travaux dans l'environnement immédiat :

- Compte tenu de la destruction de la tour Mermoz au nord-est (fin 2022), la partie du terrain potentiellement impactée a été retirée de l'emprise destinée aux porteurs de projet. Cette partie pourra néanmoins accueillir les animations de la ville de Loos auxquelles le porteur de projet pourra être invité à contribuer.
- Réhabilitation de la tour St-Exupéry (début 2023) : compte tenu des impacts prévisibles, il ne pourra y avoir de mise en culture de la zone adjacente (cf plan)
- L'émission de poussières et le bruit des travaux sont amenées à impacter la vie et le périmètre de l'exploitation. La MEL et la ville seront vos interlocuteurs dans la durée sur les modalités des travaux et les suites de votre projet.
- Sol superficiel, sans intrants depuis plus de 5 ans, non analysé car peu profond et impropre à des cultures en pleine terre. Des techniques hors sol (lasagnes, buttes...) nécessitant des apports de matière organique maîtrisés sont attendues.
- Site en pied d'immeubles et à proximité d'équipements sportif et petite enfance nécessitant une vigilance des porteurs de projet pour garantir la maîtrise des nuisances pour les riverains

#### Référence cadastrale

AS0436

#### PLU2

UCO 2.1.2 (ville de la couronne urbaine – Tissu mixte dense)

#### Dispositions applicables au terrain :

Pas de dispositions particulières à prendre en compte